



DIREZIONE GENERALE OPERE DON BOSCO
Via della Pisana 1111 – 00163 Roma

Le Recteur Majeur

Rome, 20 novembre 2012

À l'occasion de la Journée Mondiale de Prière et d'Action pour les Enfants, garçons et filles, et les Jeunes du monde, le Recteur Majeur invite toutes les communautés salésiennes du monde à renforcer leur engagement à promouvoir et soutenir le droit, pour tous les Enfants – garçons et filles – et Jeunes du monde, à être enregistrés à leur naissance.

Bien chers frères et sœurs, salésiens, salésiennes, membres de la Famille Salésienne, jeunes engagés dans le Volontariat,

Le 20 novembre prochain, dans le monde entier, on célébrera la Journée Internationale de l'Enfance, à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de la Convention ONU sur les Droits de l'Enfance et de l'Adolescence (CRC) de 1989.

Depuis 2009, le 20 novembre est aussi l'occasion de célébrer la Journée Mondiale de Prière et d'Action pour les Enfants, garçons et filles, et les Jeunes du monde.

En 2010 et 2011, je vous ai envoyé à tous un message d'adhésion à cette grande initiative interreligieuse, promue par le Réseau Global des Religions pour l'Enfance (GNRC) avec le soutien de Arigatou International, affirmant que c'est seulement si les responsables religieux et nous tous saurons unir nos efforts, que l'on pourra donner une réponse adéquate aux violations dramatiques et massives de la dignité et des droits fondamentaux des Enfants – garçons et filles – et des Jeunes du monde.

Cette année, pour le 20 novembre, je veux lancer un appel pour la prière et l'action : « Pour une promotion universelle du droit à être enregistré à la naissance, comme instrument de lutte contre la pauvreté et de prévention de la violence contre les enfants : plus jamais des enfants "inexistants" » !

C'est comme si 50 millions d'enfants dans le monde n'existaient pas parce que leur naissance n'a été enregistrée nulle part. Ils ne peuvent décliner ni leur nom, ni leur nationalité ni leur âge pour un document officiel. Les conséquences de cet état de fait sont gravissimes : l'exclusion de l'école, la non assistance sanitaire, le trafic de mineurs, l'exploitation dans le travail des enfants, les mariages précoces et l'enrôlement forcé. L'acte de naissance permet à quelqu'un de devenir citoyen, lui assure la protection et le respect des droits élémentaires. Les adultes sans acte de naissance ne pourront jamais obtenir légalement un passeport, voyager, se marier, accéder à l'éducation, à la formation, à l'assistance sanitaire, acquérir une propriété, hériter, avoir un travail en bonne et due forme.

En nous approchant du Bicentenaire de la naissance de notre Saint, pour nous, Famille Salésienne, il est nécessaire de marcher à fond sur les traces de Don Bosco, Père et Maître de la Jeunesse.

Le patrimoine que la Famille Salésienne tient entre ses mains est merveilleux : 15 millions de garçons et filles dans 133 pays. Nous le reconnaissons en toute humilité mais en en ayant tout à fait conscience. Comme Don Bosco en son temps, nous devons être acteurs, protagonistes de leur salut.



DIREZIONE GENERALE OPERE DON BOSCO
Via della Pisana 1111 – 00163 Roma

Le Recteur Majeur

Je souhaite que les communautés salésiennes soient capables de promouvoir de fortes alliances en s'unissant à d'autres hommes et femmes de foi et être ainsi une force de propulsion dans la création d'une nouvelle culture de promotion et de protection des droits humains « sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation ». (Art. 2, Convention des Nations Unies sur les Droits de l'enfant).

Pascual Chávez V.

D. Pascual Chávez V.

Recteur Majeur

